

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 6 janvier 2015, au lieu habituel des délibérations, sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Riopel et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Jean-Jacques Trépanier  
Mme Diane Laverdière  
M. Réal Nolet  
Mme Thérèse Lemay  
M. Daniel Rose  
M. Mario Deschatelets

Mme Jocelyne Bilodeau, agente de développement et Mme Céline Dupras, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont aussi présentes.

Ouverture de la séance à 19h30

**2015-01-01     ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée**

**2015-01-02     ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par monsieur le conseiller Daniel Rose et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux du 1 et du 18 décembre 2014.

**Adoptée**

**2015-01-03     DEMANDE D'APPUI FINANCIER : La Maison du Bouleau Blanc inc.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier, secondé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu de participer à la hauteur de 150.00\$ à la collecte de fonds annuelle de La Maison du Bouleau Blanc inc.

**Adopté**

**2015-01-04     VENTES DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, secondé par monsieur le conseiller Daniel Rose et unanimement résolu de demander à la M.R.C. d'Abitibi de procéder à la vente des immeubles ci-dessous décrits pour défaut de paiement des taxes, si aucune entente de paiement n'intervient dans ces dossiers :

**LISTE DES IMMEUBLES EN VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES 20013-2014**

**Lot : 4 004 993 Matricule : 1466 57 2889 0 000 0000**

**Adresse de l'immeuble en défaut**

**151 route 111**

**Saint-Marc-de-Figuery, Qc, J0Y 1J0**

**Lot : 4 004 760 Matricule : 1269 46 3558 0 000 0000**

**Adresse de l'immeuble en défaut**

**312 route 111**

**Saint-Marc-de-Figuery, Qc, J0Y 1J0**

**Adoptée**

**2015-01-05      REPRÉSENTANTE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu de nommer madame la conseillère Diane Laverdière pour protéger les créances de la municipalité, le 9 avril 2015, lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes.

**Adoptée**

**2015-01-06      TAUX D'INTÉRÊT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu de confirmer que le taux d'intérêt pour les arrrages de taxes était de 18% par an pour les années 2012-2013-2014.

**Adoptée**

**2015-01-07      ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DU SERVICE  
INCENDIE ST-MARCOIS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier, secondé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu d'adopter la politique de gestion du service incendie St-Marcois, ci-dessous décrite pour l'année 2015:

- 1- Un tarif horaire de 20\$/heure sera versé aux pompiers qui participent aux interventions incendies sur le territoire de St-Marc, La Corne, Landrienne ou Amos.
- 2- Un tarif horaire de 15\$/heure sera versé aux pompiers pour les formations, excluant la formation de pompier 1.
- 3- Un tarif sera versé aux pompiers qui participent aux réunions, pratiques et prévention incendies pour un maximum annuel de 6200\$ selon un système de présence établi par les pompiers.
- 4- Une allocation de 1000\$ sera versée aux pompiers qui complètent la formation de « pompier 1 ».
- 5- Messieurs Simon Cloutier directeur de la brigade et David Ouellet, directeur adjoint recevront un salaire fixe de 80\$/mois chacun pour occuper ces fonctions.
- 6- Toutes dépenses supérieures à 100\$ (cent dollars) jusqu'à concurrence de 1000\$ devront être approuvées par la directrice générale (selon le budget) et par le conseil au-delà de 1000\$ ou si non prévu au budget avant d'être effectué;
- 7- Participation des pompiers à l'élaboration des prévisions budgétaires du service incendie ;
- 8- Remboursement aux pompiers, des heures effectuées et remboursées par les autres municipalités et/ou de la SOPFEU.
- 9- Interdiction d'utiliser les biens de la municipalité à titre personnel.
- 10- Obligation pour tous les pompiers de prendre connaissance et appliquer le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité.

**Adoptée**

**2015-01-08      PRIMES AUX EMPLOYÉS PERMANENTS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu de payer une prime aux employés pour l'année 2014.

**Adoptée**

**2015-01-09      RÉSOLUTION SALARIALE**

Puisque le salaire des employés municipaux est confidentiel, il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, secondé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu d'autoriser monsieur le maire, Jacques Riopel et madame Céline Dupras, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une entente salariale relatant les décisions du conseil en ce qui a trait au traitement des employés pour 2015. Ladite entente sera incluse dans chacune des fiches des employés (es).

**Adoptée**

**2015-01-10      DEMANDE D'APPUI FINANCIER GROUPE ZUMBA**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Rose, secondé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu de soutenir financièrement pour un montant de 150\$ les activités de remise en forme du Groupe Zumba.

**Adoptée**

**2015-01-11      PACTE RURAL – MAINTIEN DU POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier, secondé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu d'autoriser Mme Céline Dupras, directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer un projet d'aide financière au pacte rural pour le maintien du poste d'agente de développement et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

**Adoptée**

**2015-01-12      TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL, ANNÉE 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier, secondé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu que le traitement annuel réparti entre les membres du conseil pour l'année 2015 soit :

**Rémunération de base totale      : 19 500 \$**  
**Maire 6 666.68**  
**Conseillers 2 138.88**

**Allocation totale                      : 9 750 \$**  
**Maire 3 333.32**  
**Conseillers 1 069.45**

**Adoptée**

**2015-01-13      FINANCEMENT SOLDE DU PRÊT #1 RECHARGEMENT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Rose, secondé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu d'autoriser monsieur le maire Jacques Riopel et la directrice générale et secrétaire-trésorière Céline Dupras à signer les documents bancaires nécessaires au refinancement du solde de l'emprunt #1 s'élevant à 40 700\$ auprès de la Caisse Desjardins d'Amos pour un terme de 3 ans se terminant le 15 janvier 2018.

**Adoptée**

**2015-01-14      DÉROGATION MINEURE : 43 CHEMIN DU BOISÉ**

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, secondé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu d'autoriser sous réserve de la recommandation favorable du comité consultatif en urbanisme, d'autoriser une hauteur des murs de la résidence à 3.65m au lieu de 3.1m comme stipulé par la réglementation. La hauteur totale de la maison sur la portion sud sera de 7.62m au lieu des 6.7m réglementaires. Cette demeure sera transformée en garage dans le futur et la hauteur demandée permettra l'installation d'un équipement de levage.

**Adoptée**

**2015-04-15     NOMINATION DU PRÉSIDENT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier, secondé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu de nommer monsieur le conseiller, Mario Deschâtelets, président de l'audience publique sur les projets de règlement visant la modification de zonage dans le secteur du Domaine-du-Rêveur qui se tiendra le 12 janvier 2015, 19h00 au 10 avenue Michaud à Saint-Marc-de-Figuery.

**Adoptée**

**Le rapport budgétaire de décembre 2014 est déposé**

**2015-01-16     ADOPTION DES DÉPENSES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'adopter les dépenses ci-dessous décrites :

#D1400123 au #D1400146 salaires payés pour un montant de 10 697 \$  
#D1500001 au #D1500016 salaires à payer pour un montant total de 7 483\$  
#C1400391 au #C1400415 comptes payés pour un montant de 45 319\$  
#C1500001 au #C1500014 comptes à payer pour un montant de 34 346\$  
#P1500001 au #P1500007 comptes à payer par transfert électronique 5 424\$  
#L1500001 au #L1500002 comptes payés en ligne sécurisée 6 878\$

Pour un total de : 110 147\$

**Adoptée**

**2015-01-17     LEVÉE**

À 20h30, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

**Adoptée**

---

Maire

---

Directrice générale et  
secrétaire-trésorière